BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 97 69
Fax 02 230 26 76

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:

Bxl.

V. réf.: _____

N. réf. _____ RAPPORT N°.: 274/12020201/05

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Clos Amalie Nappe 1200 Bruxelles

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: LV ELEC

Adresse: rue A. Gravis 81. 7134 Binche.

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: BE 0891.325.971.

EAN: _____

Réf.: _____ Compteur n°. 31446652

Index: _____

Date du contrôle: 01/02/2017. Type de contrôle: examen de conformité - ~~visite de contrôle~~ suivant:

(RGIE art. 270) ~~(RGIE art. 271)~~ ~~(RGIE art.276)~~ (RGIE art. ~~276~~bis) (A.R.~~2.6.2008~~) (RGPT ~~art.262~~) (R.T. ~~art. 231~~) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ - ~~vente d'habitation~~; Type locaux: App 3ème étage B3

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique ~~avant~~ - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art(86) _____

Raccordement: Tension 2x230 V Protection raccordement Max 40 A

Câble aliment. tableau. princ.: 4 X 10 mm² Inter. gén.: type Δ 40A Ia 0,3A

Type électrode de terre: boucle - ~~barres~~ - ~~piquets~~ - ~~conducteur horizontal~~ Schéma: (TT)

Nombre de tableaux: 1 ; Nombre de circuits term.: 15 ; RA: 5 Ohm; RI tot 50 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: _____

Voir schemas

Dossier 332.1336

du 13.02.17

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: néant

note : luminaire + cuisine + sols de bain non placés

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
vu le:
le responsable du distributeur
nom:
signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: (1) L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 01/02/2037. (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. ~~L'installation n'est pas conforme.~~

3. ~~L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:~~ _____

L'AGENT-VISITEUR:
n° + nom + signature

ADVA 274

Le directeur,

FORM. 382B-03/2009

BELAC 115-INSP